

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-CORSE

ARRONDISSEMENT DE
CORTE

CANTON DE
FIUMORBU-CASTELLU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Du 20 juillet 2024

Date de Convocation 10/07/2024

Nombre de conseillers

En exercice 10
Présents..... 08
Ayant donné pouvoir... 1
Votants..... 09
Absents.....1

L'an deux mil vingt-quatre le vingt du mois de juillet à seize heures, trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GUIDICI Jean-Noël

Présents : M CHIARI Jacques, M FRANCESCHI Jean-Baptiste, M DOMINICI Richard, Mme MANENTI Eliane, Mme ROCHE Monique M SANTONI Guillaume, M SANTONI Michel

Représentés : , M CHIARI Patrice a donné pouvoir à M GUIDICI Jean-Noël

Absent excusé : M MANFREDI Napoléon

Il a été procédé conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Eliane MANENTI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Objet :

Aménagement village :
Demande de financement pour signalétiques adressage

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de 20 900.00€ HT pour la fourniture et la pose de plaques et de n° de rues et informe le Conseil Municipal que cette dépense peut être subventionnée à 80% par la Collectivité de Corse sur les fonds « Comité de Massif »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Considérant l'adressage comme nécessaire à la bonne distribution du courrier et surtout à une rapidité d'intervention de prise en charge des services d'urgence ,

Approuve la proposition du Maire
Sollicite une aide auprès de la collectivité de Corse suivant plan de financement suivant :

Montant HT de dépense : 20 900.00 €

Collectivité de Corse (Comité de Massif) : 16 720.00 € (80%)
Autofinancement 4 180.00 € (20%)

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en sous-préfecture
le 25/07/2024
Et de l'affichage
le 25/07/2024
Le Maire
JN GUIDICI..



Pour extrait conforme
Le Maire
JN GUIDICI

